



Secteur Fédéral CGT des Cheminots
de la région Nord-Pas de Calais



Préavis de grève EIC NPCP



Lille, le 23 Mars 2016

Monsieur le Directeur de l'E.I.C Nord Pas de Calais Picardie.

Vous nous avez reçus le mercredi 16 mars pour une DCI déposée le 14 mars 2016.

Lors de cette réunion, de nombreux points de désaccord encore persistants n'ont pas permis de déboucher sur une entente.

Votre interprétation de la réglementation et sa façon de l'appliquer vis-à-vis des cheminots nous l'ont encore confirmées.

C'est pourquoi, conformément à l'article 2512-2 du code du travail, la CGT vous dépose un préavis de grève couvrant la période : **Du mercredi 30 mars à 19h00 jusqu'au vendredi 01 Avril 2016 à 08h00.**

Ce préavis s'adresse à l'ensemble des agents de l'Etablissement Infra Circulation Nord Pas de Calais Picardie et à ceux pouvant éventuellement les remplacer.

Il porte sur les revendications suivantes :

- Attribution de la journée AH pour tous les agents de l'EIC NPCP
- Attribution de la prime de réserve aux Attachés dans les mêmes conditions que pour les agents au C.O
- Abandon du projet de déqualification du Poste 5 de Dunkerque.
- Respect des cheminots en permettant que leurs situations abordées en réunion soient débattues.
- Création de postes de fin de carrière pour alléger les tâches des DPX.

Dans l'attente de connaître la date et l'heure où vous nous recevrez pour la négociation, recevez Monsieur STEFF, mes sincères salutations.

Pour la CGT : Duflos Emmanuel